

Réseau "Sortir du nucléaire" 9 rue Dumenge - 69317 Lyon Tél: 04 78 28 29 22 Fax: 04 72 07 70 04

www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source: https://www.sortirdunucleaire.org/France-Penly-tableau-electrique

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > France : Penly : Violation des RGE lors de la mise hors-tension d'un tableau électrique pendant la manutention de combustible

11 septembre 2014

France: Penly: Violation des RGE lors de la mise hors-tension d'un tableau électrique pendant la manutention de combustible

Le 11 septembre 2014, au cours de l'arrêt pour rechargement du réacteur 1, EDF a constaté le non-respect de mesures compensatoires prescrites par les RGE en cas de concomitance d'opérations de manutention de combustible et de maintenance de certaines armoires électriques alimentant la salle de commande.

Ce que dit EDF:

Non respect des règles générales d'exploitation lors d'une opération de maintenance réalisée sur un tableau électrique de l'unité de production n° 1 17/09/2014

L'unité de production n° 1 de la centrale nucléaire de Penly est en arrêt programmé depuis le 30 août 2014 pour rechargement de combustible et opérations de maintenance.

Le 11 septembre, afin de préparer la maintenance de tableaux électriques qui alimentent notamment les éléments de contrôle de la salle de commande, les techniciens de la centrale procèdent à la mise hors tension d'un tableau distribuant le courant en 220 volts.

Les règles d'exploitation indiquent que cette mise hors tension ne peut être réalisée que lorsque les opérations de déchargement combustible du réacteur sont terminées et les assemblages transférés dans le bâtiment combustible.

Lors de la mise hors tension du tableau, des opérations de manutention d'assemblages combustible sont en cours dans le bâtiment combustible. Un système de ventilation spécifique supplémentaire doit alors être mis en service préventivement lors des manutentions combustible. Ce système de ventilation n'a pas été mis en service comme les règles d'exploitation le demandent.

Dès la détection de cet écart, les techniciens de la centrale ont mis en service le système de ventilation.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation ni sur l'environnement.

Il a été déclaré par la direction de la centrale de Penly le 15 septembre 2014 à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 1 de l'échelle internationale INES qui en compte 7.

https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45965.html

Ce que dit l'ASN:

Non-respect des règles générales d'exploitation (RGE) lors de la mise hors-tension d'un tableau électrique pendant la manutention de combustible 19/09/2014

Le 11 septembre 2014, au cours de l'arrêt pour rechargement du réacteur 1, EDF a constaté le nonrespect de mesures compensatoires prescrites par les RGE en cas de concomitance d'opérations de manutention de combustible et de maintenance de certaines armoires électriques alimentant la salle de commande.

Les RGE sont un recueil de règles qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les exigences associées. Ces règles prescrivent en particulier que lorsque des opérations de manutention du combustible se déroulent, la mise hors-tension de certains tableaux électriques doit être précédée de la mise en service d'un circuit de ventilation du bâtiment combustible comportant un dispositif de filtration de l'iode.

Le 11 septembre 2014, en vue de procéder à des opérations de maintenance, un tableau électrique redevable des dispositions précédentes a été mis hors-tension sans que le circuit de ventilation adapté n'ait été préalablement mis en service. Dès la détection de l'écart, environ cinq heures plus tard, EDF a mis en service ce circuit de ventilation.

En cas de dégagement de gaz radioactifs à l'intérieur du bâtiment consécutivement à un éventuel accident de manutention du combustible, il convient toutefois de noter que des détecteurs d'activité auraient automatiquement provoqué la mise en service du circuit de ventilation adapté.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. Toutefois, en raison du non-respect des conditions particulières d'exploitation fixées par les RGE, cet événement a été classé par l'ASN au niveau 1 de l'échelle INES.

https://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/evenements-45965.html